

■ CAZALS

L'ACTION MUNICIPALE. Bilan d'étape de la nouvelle équipe, objectifs et méthode de travail

Un an après son élection et son installation à la mairie de Cazals, quel bilan d'étape la nouvelle équipe municipale tire-t-elle de son action ? Quels sont les investissements possibles pour demain ?

Laurent Alazard maire de Cazals, Philippe Rigal premier adjoint, Isabelle Pelatan troisième adjointe en charge des finances et de l'administration générale et Francis Raclot conseiller et membre de la commission aménagement communal, ont bien voulu répondre à nos questions.

Cazals lauréate du programme « Petites Villes de Demain »

Laurent Alazard : « Nous tirons avec toute l'équipe municipale un bilan positif de cette première année de gestion de Cazals. Parmi les chantiers qui ont bien avancé on peut citer l'agrandissement du cimetière, l'accès à l'église pour les personnes à mobilité réduite, le nettoyage et l'entretien des rues du village, la participation des habitants au fleurissement de la commune. Quant aux projets qui vont nous mobiliser prochainement on peut citer l'adressage et le fait que Cazals a été retenue par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires et la Région Occitanie pour faire partie du programme Petites Villes de Demain. Cela va nous permettre de défendre plusieurs dossiers dans ce cadre, tel que l'aménagement du plan d'eau, celui du camping, la rénovation de la salle des fêtes. »

Projet de création de 17 foyers logements

Philippe Rigal : « Parmi les réalisations en cours on peut aussi citer les achats de matériel et d'équipements pour les employés municipaux, la refonte de l'éclairage public, l'achèvement des travaux des vestiaires du foot dont les subventions ont été validées, et une réflexion sur la sécurisation des entrées de bourg qui a démarré et va se poursuivre. »

L'agrandissement du cimetière sera effectif avant l'été, les devis ont été établis. Une première tranche sera ouverte rapidement qui va permettre d'offrir une trentaine de nouvelles concessions. Quand le nouvel Ehpad (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) sera construit à



Laurent Alazard, maire de Cazals et Philippe Rigal, premier adjoint : « Il nous tarde de pouvoir retrouver tous les Cazalais à l'occasion d'événements locaux festifs et d'animation dès que la situation sanitaire le permettra. »

Salviac, nous comptons créer à Cazals, sur l'emplacement de l'actuel EHPAD, 17 foyers logements. »

Les investissements prévus au budget 2021

Par rapport au bilan financier et aux difficultés financières de la commune évoquées pendant la campagne électorale au printemps 2020, quel est le résultat de l'exercice 2020 ? Est-il déficitaire ou excédentaire et de combien ?

Isabelle Pelatan : « Lors des élections nous nous sommes engagés à ne pas augmenter les impôts. Pour l'instant, nous nous attachons à suivre très régulièrement nos dépenses afin de pouvoir les maîtriser au mieux. L'année 2020 n'a pas été une année ordinaire en termes de gestion des dépenses tant au niveau de la gestion des écoles avec nos agents qu'au niveau des recettes des cantines, du marché, au vu de la crise sanitaire. Il nous reste des postes sur lesquels nous devons encore travailler pour réduire nos dépenses. Pour l'exercice 2021, le résultat de fonctionnement reporté de l'année 2020 est excédentaire de 98 402,88 €.

Cet excédent doit être affecté en priorité au remboursement du capital des emprunts (soit 63 893 € !) Le reliquat en fonds propres disponible pour de nouveaux investissements s'élève donc à 34 509,88 €.

Les investissements prévus au budget 2021 sont les suivants :

- Bâtiments communaux : 15 300 €
- Espaces publics : 40 000 €
- Acquisitions de matériels : 10 206,40 €
- Camping : 10 000 €
- Vestiaires du foot : 26 800 €
- Sécurisations voiries : 3 000 €
- Travaux cimetières : 15 000 €
- Adressage : 1 500 €
- Travaux gendarmerie : 4 000 €
- Petites villes de demain : 1 000 €

Soit un total de 126 806,40 €. C'est l'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement qui permettra de payer le capital des emprunts et les investissements prévus au budget 2021 soit 180 406 €.

(La capacité d'autofinancement (ou CAF) désigne l'ensemble des ressources brutes restant à la fin d'un exercice comptable).

Devant l'optimisme de nos interlocuteurs, on peut se demander s'il est réaliste de tabler sur un tel autofinancement dégagé par la section de fonctionnement même en étant extrêmement vigilants sur les dépenses des charges courantes.

Budget communal : petit rappel utile

Comme toutes les communes Cazals est confronté au défi de

l'équilibre budgétaire. Mais une notion importante est à rappeler ici : le budget d'une commune se joue toujours sur deux plans :
- la section de fonctionnement qui sert à la commune à payer les salaires des employés et les charges courantes grâce principalement aux impôts locaux (278 922,00 € pour Cazals) et à la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) qui pour cette commune de 650 habitants s'élève à 161 465 euros par an,
- la section d'investissement qui implique que la commune dispose d'une capacité d'autofinancement provenant d'un excédent de la section de fonctionnement afin de financer de nouveaux projets sans recourir à l'emprunt.

Chacune de ses deux sections doit être équilibrée en recettes et en dépenses.

Les travaux sont souvent réalisés « en régie », que recouvre ce terme ?

Philippe Rigal : Ils sont exécutés par les employés communaux plutôt que par un prestataire extérieur, ce qui permet d'en diminuer les coûts et de récupérer la TVA sur les heures de travail de ces chantiers.

Avez-vous adopté une nouvelle méthode de travail ?

Laurent Alazard : Dès les premières semaines qui ont suivi les élections nous avons eu à cœur de travailler sur les dossiers de manière ouverte et démocratique en se répartissant

le travail par commissions. Elles sont répertoriées sur le site internet de la commune. Chaque commission travaille sur un sujet, propose des solutions, élabore des réponses qui sont ensuite validées par le conseil municipal. Tout le monde se retrouve bien dans cette logique. Des habitants de Cazals se sont spontanément inscrits pour participer à certaines commissions. Le meilleur exemple de cette dynamique participative nous a été donné par la commission fleurissement. Les employés municipaux sont suivis au quotidien par Francis Raclot qui apporte beaucoup de dynamisme et d'enthousiasme dans sa mission.

Cette nouvelle organisation a pour but de mieux planifier dans le temps les travaux à accomplir. C'est un travail de longue haleine, complexe et que nous essayons de gérer le plus humainement possible. C'est une remise en question des vieilles habitudes qui est très salubre, nécessaire mais pas toujours confortable. Elle oblige les personnes à se remettre en question dans leurs pratiques. Le « on a toujours fait comme ça » n'est pas une réponse satisfaisante à nos yeux. Un point encourageant à signaler c'est l'excellente collaboration qui s'est établie depuis un an entre les élus de la communauté de communes Cazals-Salviac avec une vision partagée du développement. »

« Au sein de notre équipe nous mettons l'accent sur la responsabilité de chacun. »

Pouvez-vous nous décrire en quoi consiste cette nouvelle méthode de travail ?

Francis Raclot : Mon expérience professionnelle dans l'industrie m'a appris une chose : lorsque les objectifs n'avancent pas de manière satisfaisante c'est bien souvent parce qu'ils n'ont pas été suffisamment structurés, coordonnés et planifiés. À l'échelle d'une commune comme Cazals, on peut s'investir dans de très belles actions. Mais si elles sont conduites de manière isolée, chacun dans son coin, il manquera à ces initiatives une dimension : la cohérence que leur conférerait le fait d'être coordonnées par un plan d'ensemble. Au sein de notre équipe

nous mettons l'accent sur la responsabilité de chacun. Bien sûr il existe une concertation, une validation collective des projets. Un maire doit savoir développer, argumenter, expliquer les raisons qui légitiment un projet afin d'y impliquer ensuite l'équipe. Alors que si le maire se contentait de dire : « Ne vous inquiétez pas, je m'en occupe, je m'en occupe ! », au final tout le monde resterait dans une position d'attente et de laxisme.

« L'ennemi ce sont les habitudes et le manque de professionnalisme »

Devant les réponses que les habitants de Cazals espèrent, on ne peut pas se contenter de différer, d'attendre et c'est pour cela que souvent je tiens à ce que les demandes soient formulées par écrit. Les écrits restent. J'écris moi aussi au préfet, aux institutions, aux acteurs locaux. Quand un habitant me signale par exemple un arbre dangereux, je vais le voir, je l'écoute puis je lui réponds que j'ai pris note de sa demande, et je lui garantis qu'il aura une réponse à sa demande. J'ose le dire, je suis pro actif et je m'engage dans mes relations. Je ne me contente pas de rassurer les gens en disant : « on s'en occupera ». Voilà ce que sont mes objectifs.

L'action municipale n'est pas une aventure que je vis en solo, en individualiste mais au sein d'une équipe. Cela renforce ma motivation, ma passion, c'est même mon moteur. Je crois à la nécessité de conduire un travail de fond pour faire avancer la commune par l'écoute de chacun, et par la qualité des directives qui sont données ensuite aux employés municipaux mais aussi aux entreprises prestataires de services. Ainsi, à chaque visite préparatoire d'un prestataire de la commune, il importe d'établir un petit compte rendu récapitulatif adressé par mail à ce professionnel en lui résumant ce qui a été convenu ainsi que les délais. L'ennemi ce sont les habitudes et le manque de professionnalisme. Cela conduit très vite à l'immobilisme. »

Suite P. 41

■ CAZALS

MUNICIPALITÉ DE CAZALS. « De l'énergie et la recherche du bien commun »



Francis Raclot membre de la commission aménagement communal : « Je dis souvent aux employés communaux : je suis à votre disposition, je suis à votre écoute et je vous soutiendrai dans la manière dont vous allez travailler. » © Luc Gétreau.

Francis Raclot : Je dis souvent aux employés communaux : je suis à votre disposition, je suis à votre écoute et je vous soutiendrai dans la manière dont vous allez travailler.

Les petites communes sont la base de nos institutions. Si les gens se regroupent ce n'est plus pour se protéger mais pour évoluer, pour s'éduquer, pour se structurer, pour progresser ensemble. Aujourd'hui si on n'y prend pas garde c'est tout l'inverse qui peut se produire, on peut se retrouver dans une société rétrograde, repliée sur elle-même et sur ses peurs. Je dis souvent aux employés communaux : je suis à votre disposition, je suis à votre écoute et je vous soutiendrai dans la manière dont vous allez travailler. Nous allons travailler en équipe et essayer de mieux nous structurer. Je vous promets des tableaux de bord, des plannings, des temps d'écoute si nécessaire. Et ça marche ! Si je dresse un bilan d'étape de l'année écoulée, je dirai que ma première satisfaction c'est le sentiment d'avoir



Isabelle Pelatan troisième adjointe en charge des finances. © Luc Gétreau.

trouvé une façon appropriée de travailler avec les employés communaux. Je crois qu'ils se sentent plus reconnus et valorisés dans ce qu'ils peuvent apporter à la commune par leur travail. Je fais des actions avec les employés et pas contre eux et je tiens à être présent sur les différents chantiers, à toutes les étapes.

Alors que la saison estivale s'annonce, quelles sont votre politique pour la gestion du plan d'eau et celle du camping ?

Laurent Alazard : Pour le plan d'eau, la baignade sera surveillée et le ponton sera réparé en dépit du fait que la commune n'a toujours pas obtenu l'autorisation de vider le plan d'eau pour pouvoir le curer.

Certains plans d'eau de communes proches de Cazals ont été confiés à la gérance d'un privé qui y réalise des investissements. Mais ces équipements de jeu seront payants à des tarifs qui les rendront impraticables pour les vacanciers à revenus modestes.

« Nous voulons que le camping reste familial, accessible à des familles modestes »

Mais à Cazals notre réflexion est guidée par un souci de justice sociale : nous voulons que le camping reste familial, accessible à des familles modestes, des familles d'ouvriers qui ne pourraient pas en profiter si nos tarifs étaient plus élevés. La question mérite d'être posée : un tel plan d'eau et le camping ont-ils pour vocation prioritaire de rapporter de l'argent à la commune en perdant du coup une certaine clientèle, ou doit-il pouvoir accueillir dans de bonnes conditions les vacanciers les plus modestes ? C'est un choix social et politique et nous l'assumons. Pour l'entretien proprement dit, la principale exigence c'est de pouvoir réaliser le curage, c'est un préalable à tous les autres travaux. Mais pour l'instant nous sommes confrontés à un blocage de la part de la DDT et du Syndicat de Gestion de l'Eau du bassin hydrographique de la Thèze, du Vert et de la Masse, sous divers prétextes. En restant abordables, le camping et le plan d'eau fidélisent certains vacanciers qui reviennent chaque année et consomment sur place, leurs achats profitent donc à l'économie locale.



Automne 2020 : Les employés municipaux procèdent au nettoyage des globes de l'éclairage public sous la supervision de Francis Raclot en utilisant la nacelle de la Communauté de communes. © Luc Gétreau

Isabelle Pelatan : Notons que depuis 2020, l'accès au terrain de tennis est gratuit, ce qui représentait auparavant environ 800 € de recette par an. Les chiffres du camping sont justes à l'équilibre sur l'année de 2020. Il y a quelques postes sur lesquels nous devons encore travailler pour réduire les charges fixes, à savoir l'électricité (augmentation importante sur l'ensemble des bâtiments dû à l'augmentation du tarif), l'eau (compteur indépendant avec le gîte) et le surveillant de baignade qui vient 5 semaines pour un coût de 4 000 € car nous faisons appel au groupement d'employeurs territorial Prospert Lot.

La sécurisation des entrées de bourg semble préoccuper les Cazalais, que pouvez-vous leur dire à ce sujet ?

Laurent Alazard : Pour la sécurisation des entrées de bourg nous souhaitons faire des investissements raisonnables et durables. À cette fin nous avons d'abord organisé un sondage pour mesurer la vitesse réelle des véhicules aux différentes entrées du village. Cette vitesse s'est avérée bien inférieure à celle que les riverains dénonçaient. Ainsi, les mesures ont révélé que seulement 1 % des conducteurs roulent au-dessus de 70 km/h aux entrées du bourg que ce soit en provenance de Marmillac ou de Cahors. Et nous avons accueilli à Cazals M^{me} Alix Hoorens chef du Service Territorial Routier du Département

basé à Souillac. Nous devrions recevoir prochainement ses propositions. Certaines options, peu onéreuses et bien plus efficaces que les ralentisseurs qui sont des sources de nuisance sonore devraient être retenues. Sur la seule portion de route où des excès de vitesse sont plus fréquents, c'est-à-dire sur la route reliant le hameau de Montplaisir à Cazals sur la route des Arques, notre idée serait de rapprocher le panneau d'entrée d'agglomération du centre-ville de Cazals et de commencer par limiter la vitesse à 70 km/h dans le hameau de Montplaisir. La peinture au sol est une solution peu onéreuse et qui donne aux conducteurs le sentiment que la chaussée se réduit, les incitant à ralentir. Nous pensons que la mise en place d'un stop pour les véhicules en provenance de Salviac au niveau du monument aux morts serait utile. L'arrêté municipal est déjà prêt mais nous attendons pour son installation d'avoir l'avis et l'étude du Service Territorial Routier du Département. Quant aux services de gendarmerie, ils nous suggèrent la mise en place de feux pédagogiques. Nous travaillons aussi sur le stationnement permanent et bien gênant de certains véhicules rue Jean Brouel alors que la vaste place Hugues Salé est à deux pas.

La réflexion est en cours avec la volonté d'y associer tous les acteurs concernés. Quand la limitation du nombre de participants aux réunions imposée par la pandémie de Covid sera enfin levée nous avons l'intention de réunir tous les riverains de la rue

Jean Brouel pour savoir ce qu'ils souhaitent et aussi pour les informer de certaines mesures que nous serons obligés de prendre pour cette rue, afin qu'ils en comprennent mieux les raisons. Ainsi nous préconisons que certaines places devant la poste soient réservées aux livraisons et aux handicapés et que seuls les arrêts minutes soient tolérés. Il s'agit d'éviter que des voitures ne soient garées en continu dans cette rue étroite.

« Il nous tarde de retrouver tous les Cazalais à l'occasion d'événements locaux festifs et d'animations dès que la situation sanitaire le permettra. »

Pour finir quel serait à ce stade de votre mandat le message que vous souhaitez adresser aux Cazalais ?

Philippe Rigal : Il nous tarde de retrouver tous les Cazalais à

l'occasion d'événements locaux festifs et d'animations dès que la situation sanitaire le permettra. Nous avons envie d'échanger avec les Cazalais, car à peine étions nous élus que tout a été arrêté par la pandémie et nous n'avons pas eu le temps de partager le nouveau projet municipal avec eux. Cela nous a laissés sur une frustration et un sentiment de manque. Ainsi, en fin d'année nous n'avons pas pu adresser nos vœux à la population dans la salle des fêtes comme nous l'aurions souhaité. Beaucoup de temps forts de la vie collective locale ont été mis en sommeil par la pandémie. Nous allons pour cette année maintenir en version allégée la fête du 13 juillet au soir avec des animations, la fête votive et si possible la foire à la brocante. Nous allons constituer un nouveau comité des fêtes. Le premier rendez-vous qui a été rétabli cette année avec les Cazalais en signe de reprise de la vie collective a été le marché aux fleurs organisé avec succès par la société de chasse.

Cette nouvelle équipe municipale est pleine d'énergie et animée par le souci du bien commun. Mais comment engager de nouveaux investissements sans risquer d'hypothéquer lourdement l'avenir financier de la commune ? Cette fragilité financière reste le défi qu'ils auront à relever dans les cinq années à venir.

LUC GÉTREAU